



La Presse

cyberpresse.ca

Michel Blanchard à l'Omnium britannique

Justin Rose: l'espoir anglais

Cahier Sports, page S3

Vie de souris

Cahier Arts + Spectacles,
Cinéma, page C1MONTRÉAL | VENDREDI 19 JUILLET 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 118^e ANNÉE > NO 264 > 60 PAGES > 6 CAHIERS | 65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢

Nortel prévoit être rentable en 2003

Malgré des pertes de 697 millions US au deuxième trimestre, la situation s'améliore, estime son PDG

HÉLÈNE BARIL

NORTEL Networks a réussi à réduire ses pertes au deuxième trimestre, ce qui ne veut pas dire que ses problèmes soient chose du passé. Au contraire, le président Frank Dunn a fait savoir hier que l'entreprise continuera de réduire ses coûts au cours des mois à venir, en attendant la reprise dans le secteur des télécommunications, qu'il ne prévoit pas avant 2004.

Nortel devrait pouvoir renouer avec la rentabilité avant, soit en juin 2003, a indiqué le président et chef de la direction de l'entreprise, au cours d'une conférence téléphonique avec les analystes financiers qui a suivi la publication des résultats du deuxième trimestre.

À la fin du premier trimestre, M. Dunn n'avait pas voulu prédire

NORTEL NETWORKS®

quand Nortel pourrait renouer avec la rentabilité.

« Nous avons fait des progrès significatifs au cours des 90 derniers jours », a dit hier M. Dunn d'entrée de jeu. De fait, la perte de Nortel, qui était de 841 millions US (26 cents US l'action) au trimestre précédent, est passée à 697 millions US (20 cents US l'action) au deuxième trimestre.

Voir NORTEL en A2

Autre texte en D1

| COURSE AU LEADERSHIP DU PLC |

Chrétien entreprend une tournée du pays

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le premier ministre Jean Chrétien a bien l'intention de combler dans les semaines qui viennent les longueurs d'avance de son rival de toujours, l'ancien ministre des Finances, Paul Martin, dans la bataille que les deux hommes se livrent désormais au grand jour pour la direction du Parti libéral du Canada (PLC).

Dès la semaine prochaine, M. Chrétien se lance dans un marathon dans l'ensemble du pays pour convaincre les libéraux de l'ap-

puyer au moment du vote de confiance auquel il doit faire face en février prochain. Sa stratégie est déjà arrêtée puisqu'il concentrera ses efforts non pas sur la rixe qui l'oppose à Paul Martin, mais bien sur les affaires de la nation, voulant ainsi démontrer, comme il l'a fait mardi à la sortie de la réunion de son cabinet, qu'il était bien à la barre du pays.

Voir CHRÉTIEN en A2

MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

Quel est le point commun entre ben Laden et les Expos ? Les deux sont censés être morts, mais on n'est pas sûrs qu'ils le sont...

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Bandes dessinées	Loteries	A2, A5
Décès	Mots croisés	E2, S10
Êtes-vous observateur	Mot mystère	E2
Feuilleton	Petites annonces	
Forum	- immobilier	E4, E5
Horaires spectacles	- marchandises	E5
Horaires télévision	- emplois	E5
Horoscope	- automobile	E5, E6
Le bridge	- affaires	D2

MÉTÉO Voir page S16
Ciel variable
Maximum 24, minimum 16



6 21924 98765 1

Zacarias Moussaoui plaide coupable et dit qu'il est membre d'Al-Qaeda

PATRICK ANIDJAR
Agence France-Presse

ALEXANDRIA — Zacarias Moussaoui, seul inculpé en liaison avec les attentats du 11 septembre, a annoncé hier son appartenance au réseau Al-Qaeda et affirmé qu'il plaiderait coupable, une position non retenue dans l'immédiat par la justice qui lui a imposé une semaine de réflexion.

L'annonce du Français, en audience publique et devant la juge Leonie Brinkema, médusée, a fait l'effet d'un coup de théâtre, puisqu'il avait refusé, moins d'une quinzaine de minutes plus tôt, de se dire coupable ou non.

Il risque la peine de mort pour complicité avec les auteurs des at-

tentats. « Je veux plaider coupable. Je sais qui l'a fait (les attentats du 11 septembre), quel groupe, et qui a participé. Cela m'aidera à sauver ma vie. Je fais « bayat » (en arabe : serment d'allégeance) à Oussama ben Laden. Je suis membre d'Al-Qaeda », a déclaré le détenu, visiblement très ému, alors que la séance allait être levée.

Il s'est levé sans prévenir et sans y avoir été convié, comme c'est l'usage, par la juge qui sursaute, faisant du même coup bondir les gardiens qui se postent tout près de lui, par précaution.

Contrairement à l'habitude, le ton du prévenu est haché, sa respiration est lourde et il cherche ses mots. Sa pâleur contraste avec le noir de sa barbe épaisse. Il lève la

main droite, comme pour prêter serment, et martèle à nouveau : « Je veux plaider coupable. Je suis membre d'Al-Qaeda. Cela va m'aider à sauver ma vie. »

La démarche de Moussaoui, 34 ans, pourrait être interprétée comme une volonté de parvenir à un compromis avec la justice, à l'instar de la position adoptée par

Voir MOUSSAOUI en A2

cyberpresse.ca La lutte contre le terrorisme de jour en jour:

www.cyberpresse.ca/monde

Illustration de Reuters
Zacarias Moussaoui

ROGER ET THÉO: UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC



Photo DENIS COURVILLE, La Presse

Roger Thibault et Théo Wouters ont finalement convolé hier au palais de justice de Montréal. Le couple, connu pour sa lutte contre l'homophobie, est ainsi devenu le premier au Québec à bénéficier de l'adoption, il y a à peine un mois, de la loi sur l'union civile des conjoints de même sexe. Nos informations en page A3.

| FÊTE DU CANADA |

Ottawa va encore choyer le Québec avec ses millions en 2003

GILLES TOUPIN

OTTAWA — La fête du Canada au Québec est assurée de connaître le même faste en 2003 que cette année en raison de l'engagement pris par Ottawa envers le président de Célébrations Canada pour le Québec, Serge Savard, de renouveler pour la troisième année consécutive la subvention de 5 millions de dollars déjà versée en 2001 et 2002.

C'est dans le panier du Québec que le gouvernement fédéral met la plupart de ses oeufs lorsque vient le temps de subventionner les festivités entourant la célébration du 1^{er} Juillet. Cette année, sur une enveloppe globale de 6,8 millions de dollars, le Québec a reçu 5 millions, soit environ 72 % de l'en-



Photothèque La Presse

Serge Savard présentant la programmation des festivités de la fête du Canada en juin dernier.

semble des subventions de Patrimoine Canada pour l'ensemble du pays.

Malgré les protestations du Bloc québécois, qui voit dans cette extrême générosité d'Ottawa une opération de propagande fédéraliste, et le NPD, qui s'insurge contre l'injustice faite aux autres provinces qui veulent célébrer la fête du Canada avec autant de moyens, Ottawa ne semble pas avoir l'intention de modifier son approche. C'est ainsi que l'Ontario, si l'on exclut les 2 millions versés par la Commission de la capitale nationale pour les célébrations à Ottawa, a reçu en 2002 une maigre somme de 554 000 \$. Quant aux autres provinces et territoires, ils ont dû se partager les 1 246 000 \$ restants.

Voir MILLIONS en A2

LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL

en collaboration avec **bière DRY**

TENDANCES

présenté par **galaxie**

1900

GABRIELLE DESTROISMAISONS

SAMEDI 27 JUILLET

LES DIVANS

SPECIAL FRANCOIS

DIMANCHE 28 JUILLET

LE SHOW DU 30^e

JIM CORCORAN

JEUDI 1^{er} AOÛT

SINCLAIR

SAMEDI 3 AOÛT

Billets en vente

Achetez un billet de 20\$ et plus au guichet du Spectrum et recevez gratuitement un billet pour le spectacle FrancoFou de votre choix. (Quantité limitée)

À tous les comptoirs Admission

www.admission.com

(514) 790-1245 ou 1-800-361-4595

Au Spectrum

www.spectrumdemontreal.ca

Spectacles à prix FrancoFou

Tout sur les FrancoFolies

876-8989

1 888 444-2114

ROGERS

1 > DEMAIN DANS LA PRESSE



Jean-Paul II à Toronto

Les jeunes aiment le pape, peut-être parce qu'il représente un antidote à l'ambiguïté du monde moderne. Notre journaliste Mathieu Perreault entreprend dans le cahier Plus la publication d'articles sur la visite de Jean-Paul II à la Journée mondiale de la jeunesse, à Toronto, qui se poursuivra la semaine prochaine.

À lire demain dans le cahier Plus

2 > AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> À l'occasion de l'Omnium de golf britannique, venez discuter avec Denis Dion à 15 h cyberpresse.ca/clavardage

> L'arrivée de la 12^e étape en direct cyberpresse.ca/tourdefrance

> Que voir au théâtre cet été ? cyberpresse.ca/theatre

POUR NOUS JOINDRE

La Presse / cyberpresse.ca , 7, rue Saint-Jacques, Montréal (QC) H2Y 1K9

La Presse

	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	COURRIEL	HEURES D'OUVERTURE
RÉDACTION		(514) 285-6808	redaction@lapresse.ca commentaires@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h15 à minuit Sam: 10h à minuit Dim: 10h à minuit
Actuel	(514) 285-7070	(514) 285-6808	actuel@lapresse.ca	
Arts et Spectacles		(514) 285-4814	arts@lapresse.ca	
Économie		(514) 285-4809	economie@lapresse.ca	
Montréal Plus		(514) 285-6808	montrealplus@lapresse.ca	
Sports		(514) 350-4854	sports@lapresse.ca	
Éditorial, Forum	(514) 285-7027	(514) 285-4816	forum@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
CYBERPRESSE	(514) 285-7070	(514) 285-7123	commentaires@cyberpresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h à 2 h Samedi et dimanche: 7 h à 2 h
ABONNEMENT	(514) 285-6911 / 1-800-361-7453	(514) 285-7039	abonnement@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h30 à 17 h30 Sam: 7 h à midi / Dim: 7 h à 11 h
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363 / 1-866-987-8363	(514) 848-6287	petitesannonces@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h00 à 17 h30
PAGES ANNIVERSAIRES / ARCHIVES PHOTO	(514) 285-7364	(514) 285-6988	archives@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
PUBLICITÉ				
Décès et remerciements	(514) 285-6816	(514) 350-4875	deces@lapresse.ca	Lundi au jeudi: 8 h30 à 21 h Vendredi: 8 h30 à 20 h30 Samedi et dimanche: 14 h à 18 h
Carrières et professions	(514) 285-7320	(514) 499-2053	carrieres@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h30 à 17 h30
National et voilà!	(514) 285-7306	(514) 845-8129	—	Lundi au vendredi: 8 h30 à 17 h30
Vente au détail	(514) 285-6931	(514) 845-5830	—	Lundi au vendredi: 8 h30 à 17 h30

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. Envois de publication canadienne Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

3 > À VENIR CETTE SEMAINE



> Finances

Investir sans risques, c'est devenu l'objectif de biens des gens ordinaires. À lire dimanche.



BERTRAND GODIN

> Auto

Qui a dit que le moteur à explosion ne progressait pas ? Notre chroniqueur nous en parle lundi.



RAFAËLE GERMAIN

> Orteils

L'été, pour certaines, c'est la saison des... pieds et des orteils libres ! Dans le cahier Actuel.

LOTERIES

LA QUOTIDIENNE

> À trois chiffres : **3-2-7** > À quatre chiffres : **9-2-7-8**

SUITES DE LA UNE

NORTEL

Suite de la page A1

En ne tenant pas compte des charges spéciales et des dépenses non récurrentes, la perte par action s'établit à 9 cents US, soit en plein ce que prévoyaient les analystes qui suivent les péripéties de Nortel.

Les revenus du trimestre ont été de 2,77 milliards US, en légère baisse par rapport au trimestre précédent, mais de 40 % inférieurs à ce qu'ils étaient il y a un an. L'an dernier, le deuxième trimestre s'était terminé par une perte record de 19,8 milliards US, soit 6,23 \$ US l'action, à cause notamment de radiations d'éléments d'actif et de la baisse de valeur de certaines acquisitions.

Au deuxième trimestre, les ventes de Nortel ont augmenté de 6 % aux États-Unis et ont diminué de 8 % au Canada, comparativement au trimestre précédent. Ailleurs dans le monde, les ventes ont reculé de 16 %.

Nortel a fait connaître ses résultats après la fermeture des marchés financiers. Le titre valait alors 2,02 \$, en baisse de 8 cents, à la Bourse de Toronto, et 1,31 \$ US, en baisse de 4 cents US, à la Bourse de New York.

Compte tenu que ses clients, les entreprises de télécommunications, continuent de se serrer la ceinture, Nortel ne prévoit pas d'amélioration de son propre sort au prochain trimestre, a indiqué Frank Dunn. Les revenus devraient être au même niveau qu'au deuxième trimestre, a-t-il dit, pour ensuite remonter légèrement au quatrième.

Après avoir chuté brutalement en 2001, les dépenses des entreprises de télécommunications devaient se stabiliser et connaître « un modeste déclin » en 2003, selon celui qui a succédé à John Roth.

Dans ces conditions, Nortel doit continuer à réduire ses coûts pour retrouver la rentabilité. Le président n'a pas précisé si d'autres mises à pied seraient nécessaires pour y parvenir.

Depuis janvier 2001, l'entreprise a éliminé plus de la moitié de son effectif, soit 52 000 employés sur un total de 94 000. Les dernières mises à pied (3000) ont été annoncées en mai, lorsque l'entreprise a fait savoir qu'une nouvelle baisse des ventes serait annoncée au deuxième trimestre.

Parallèlement à la réduction de coûts, la direction veut repositionner Nortel dans les marchés les plus prometteurs, quitte à abandonner certaines activités et en simplifier d'autres, comme les composantes optiques.

Le plan de match de Nortel reste le même, soit se doter d'une struc-

ture de coûts permettant d'atteindre le seuil de rentabilité avec des revenus trimestriels de 3,2 milliards US, a assuré le président.

Survie assurée ?

Si plusieurs analystes doutent que Nortel ait assez d'argent en caisse pour respecter tous ses engagements, les dirigeants de l'entreprise estiment que son bilan est solide. Nortel a augmenté sensiblement ses liquidités au dernier trimestre, avec une émission de 1,5 milliard US. Au total, l'entreprise peut compter sur 4,9 milliards US, par rapport à 3,1 milliards US à la fin du trimestre précédent.

La question est de savoir si cet argent lui permettra d'attendre la reprise dans le secteur des télécommunications. L'analyste Paul Howbold, de Desjardins, pense que non. Selon lui, Nortel n'atteindra

pas le seuil critique de 3,2 milliards US de revenus avant la fin de 2004. « Nous croyons qu'une nouvelle ronde de réductions de coûts devra être annoncée pour permettre d'atteindre le point d'équilibre », écrit-il dans son récent rapport de recherche.

C'est aussi l'avis de Shawn Campbell, analyste chez Northern Trust. « C'est un processus très pénible, a-t-il dit à Bloomberg. Ils doivent encore réduire leur structure de coûts. »

Contrairement à Frank Dunn, qui prévoit le retour des profits d'exploitation en juin 2003, l'analyste de Desjardins croit que l'entreprise continuera de perdre de l'argent jusqu'à la moitié de l'exercice 2004.

En juin 2000, soit avant la descente aux enfers de Nortel, le titre valait 124,50 \$ à la Bourse de Toronto.

MILLIONS

Suite de la page A1

Dans une lettre datée du 26 janvier 2001 adressée au président de Célébrations Canada, Serge Savard, et que *La Presse* a obtenue grâce à une demande d'accès à l'information du chercheur Ken Rubin, la ministre du Patrimoine Canada, Sheila Copps, répond favorablement à la demande formulée par M. Savard le 31 juillet 2000 d'un budget accru et garanti pour la présentation de la fête du Canada en 2001, 2002 et 2003.

« J'ai le plaisir de vous confirmer, écrit M^{me} Copps, que le ministre du Patrimoine canadien conservera une somme de 5 millions de dollars pour chacune des éditions 2001, 2002 et 2003 de la fête du Canada au Québec. Pour l'aide

financière 2001-2002, 4 480 830 dollars vous seront versés pour l'organisation d'activités commémoratives de la fête du Canada, 509 170 dollars seront alloués au budget de subventions de démarrage pour le financement de projets et 10 000 dollars serviront à l'administration du Programme du Défi de l'affiche. »

Malgré les demandes répétées des partis d'opposition aux Communes, la ministre du Patrimoine n'a jamais clairement dit pourquoi tant d'argent était concentré au Québec. Le 7 juin 2001, le député néo-démocrate d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, s'est plaint en Chambre à M^{me} Copps que certaines localités de sa circonscription

n'avaient reçu que 1000 \$ pour organiser les activités du 1^{er} Juillet. Il soulignait l'énorme écart entre ce que recevait le Québec et les autres provinces et il demandait s'il ne devait pas conclure que « cette allocation destinée au Québec » n'était qu'une « tactique fédéraliste ». Il a alors demandé si la ministre s'engageait « à donner plus d'argent aux communautés canadiennes afin que tous puissent bénéficier à part égale des montants pour cette célébration ». M^{me} Copps répondait « oui ».

« On voit bien que c'est un dossier de propagande du fédéral avec la marque de commerce feuille d'érable », a pour sa part commenté à *La Presse* Christiane Gagnon, la

porte-parole du Bloc québécois en matière de patrimoine.

Par ailleurs, selon des sources sûres, 40 % du budget alloué au Québec a été consacré au spectacle présenté dans le Vieux-Port de Montréal du 28 juin au 1^{er} juillet inclusivement et monté par Les Productions Phaneuf. M^{me} Gagnon s'inquiète de cette situation. « C'est encore le souci maladif de dépenser pour la visibilité du fédéral, dit-elle. Il faudrait faire le ménage là-dedans. Créer un *show* avec autant d'argent au Vieux-Port pour un seul événement n'est pas la bonne formule. Il y aurait d'autres avenues pour permettre aux autres artistes d'avoir accès à cet argent. Mettre cet argent uniquement dans

la fête du Canada, c'est maladif, surtout s'il y a 40 % de cet argent qui va peut-être à des amis du Parti libéral. Ottawa achète sa popularité à coups de millions de dollars. »

M^{me} Gagnon dénonce de plus le fait que Célébrations Canada refuse de payer les artistes qui participent à la fête du Canada selon les barèmes prévus par la Guilde des musiciens et l'Union des artistes. La Guilde des musiciens du Québec et l'Union des artistes sont en guerre contre le Comité des célébrations du Canada. Les deux syndicats accusent Célébrations Canada, qui relève de Patrimoine Canada, donc du gouvernement canadien, de ne pas respecter la loi sur les conditions d'embauche des artistes.

MOUSSAOUI

Suite de la page A1

le taliban américain John Walker Lindh, qui ne risque plus la prison à vie après s'être déclaré partiellement coupable.

Mais son geste pourrait aussi être interprété comme un aveu de complicité dans la préparation des attentats du 11 septembre et de son lien avec les 19 pirates de l'air responsables de la mort de quelque 3000 personnes.

« Baissez votre main », lui ordonne la juge Brinkema. Elle tente de lui faire comprendre les conséquences de sa décision. « Cela veut dire que vous admettez ce que le gouvernement vous impute », lui explique-t-elle. Il secoue la tête, en signe de négation. « Je dis que je suis coupable. La question maintenant est de savoir jusqu'à quel point », lance-t-il.

Fermement, elle lui impose un délai de réflexion d'une semaine et clôt la séance, non sans lui avoir ré-

pliqué : « Vous avez changé d'avis si souvent dans le passé. » La prochaine audience a été fixée au jeudi 25 juillet.

Dès le début des échanges hier, les accrocs entre la juge et le prévenu s'étaient multipliés, ce dernier refusant de plaider et contrainquant la juge, comme lors de la précédente inculpation du 25 juin, de plaider à sa place. « Une fois encore, j'introduis en votre nom une reconnaissance de non-culpabilité », avait-elle déclaré au détenu en le sommant de s'asseoir.

Moussaoui avait été appelé à comparaître pour se voir signifier, à la demande du ministère de la Justice, un acte d'accusation amendé, dont les quatre premiers chefs sont passibles de la peine de mort : complot pour commettre des actes internationaux de terrorisme et des actes de piratage à bord d'un avion, pour détruire des avions et utiliser des armes de destruction massive et pour tuer des Américains et détruire des biens immobiliers.

Le ministère de la Justice avait demandé une modification de l'acte d'accusation pour s'assurer que le Français serait exécuté s'il était reconnu coupable. Le procès de Moussaoui doit s'ouvrir à la mi-octobre.

Depuis qu'il a été chassé du cabinet au début du mois de juin, Paul Martin a, de son côté, sans arrêt pris la parole, aussi bien dans l'ouest que dans l'est du pays, lors de dîners-bénéfice. Le député de LaSalle—Émard n'a cessé par la même occasion de gagner sous sa bannière un nombre important de nouveaux partisans libéraux qui tenteront de forcer le parti, en février prochain, à déclencher une course à la direction. M. Martin, qui contrôle l'appareil du parti et la plupart des comités exécutifs des comtés, tentera de faire perdre à Jean Chrétien le vote de confiance de février.

Le premier ministre, qui rentre de deux semaines de vacances, entame son périple dès lundi prochain, en accueillant le pape à Toronto. Cette même journée, a

confirmé hier à *La Presse* un porte-parole au bureau du premier ministre, M. Chrétien participera au caucus rural libéral et à un barbecue organisé par le ministre de l'Agriculture, Lyle Vanclief, dans sa propre ferme au sud de Belleville, en Ontario.

Au cabinet du premier ministre, on nous a assuré que l'horaire de voyage du premier ministre n'est pas encore arrêté dans le détail. M. Chrétien visitera un certain nombre de régions rurales où il compte recueillir des appuis pour le vote de confiance de l'année prochaine. Les associations de comté de ces régions sont souvent petites, donc il suffit au premier ministre d'augmenter légèrement le nombre des membres de ces associations libérales pour s'assurer d'en contrôler la majorité.

En septembre, Jean Chrétien se lancera dans une série de dîners-bénéfice à Calgary, Halifax, Thunder Bay, London, St. John's, Saskatoon, Toronto, Vancouver et Edmonton.

Rappelons que l'ensemble des membres du PLC commenceront à enregistrer leur vote de confiance dès le 12 novembre, en même temps que les délégués au congrès de février sont choisis dans chacune des circonscriptions du pays. Ces délégués devront voter une seconde fois lors du congrès afin de dire s'ils veulent que Jean Chrétien demeure leur chef. Le premier ministre se voit donc contraint de passer au travers de ces deux scrutins avec succès s'il veut éviter une course officielle à la direction de son parti.

Deux morts dans un crash d'hélico

Presse Canadienne

GOOSE BAY, Terre-Neuve — Deux personnes ont péri et deux autres ont été blessées lors de l'écrasement d'un hélicoptère Griffon des Forces armées canadiennes au Labrador, hier.

Le centre de Recherche et de Sauvetage (SAR) de Halifax a an-

noncé cette nouvelle aux proches des victimes quelques heures après avoir rapporté la disparition de l'appareil, un des quatre CH-146 de la base de Goose Bay. Leur identité n'a pas été dévoilée aux journalistes.

Une porte parole du SAR, la capitaine de corvette Denise Laviolette, a indiqué que l'appareil s'était écrasé dans une zone boisée

à 81 kilomètres au nord-ouest de Goose Bay. Il a été localisé vers 21 h, heure locale, par un autre hélicoptère du SAR.

Les autorités ont perdu contact avec l'appareil vers 17 h 10 alors qu'il revenait d'une mission de recherche. L'hélicoptère venait de faire le plein à Seal Lake, à une centaine de kilomètres de Goose Bay.

Note de la rédaction

EN RAISON de problèmes informatiques survenus tard mercredi soir, il nous a été impossible de publier hier une deuxième édition. Toutes nos excuses.

ACTUALITÉS

Une première union civile entre homosexuels

LISA-MARIE GERVAIS

ROGER THIBAUT ET THÉO WOUTERS, deux homosexuels reconnus pour leur lutte contre l'homophobie, ont finalement convolé hier après-midi au palais de justice de Montréal. Le célèbre couple est ainsi le premier au Québec à bénéficier de l'adoption, il y a à peine un mois, de la loi sur l'union civile des conjoints de même sexe.

« C'est un beau moment ! Plus beau que ça, je n'en ai pas vécu encore », a raconté Roger Thibault, tout sourire malgré ce brouhaha médiatique. Les deux hommes, une rose à la boutonnière, rayonnaient dans leurs habits de noces, une confection très classique de Théo Wouters, lui-même couturier.

Une soixantaine de parents, amis et curieux se sont rassemblés au palais de justice pour observer ce couple qui allait passer à l'histoire. Après sept ans de démarches de toutes sortes auprès des gouvernements fédéral et provincial, voilà que les efforts du couple, amoureux depuis 30 ans, sont récompensés.

« C'est très important pour nous, surtout après tous les débats que nous avons faits contre l'homophobie. On est en train de montrer à la jeune génération que oui, c'est possible de s'épanouir dans une relation qui dure très longtemps », croit Roger Thibault, serrant bien fort la main de son conjoint.

N'empêche que si le couple n'avait pas été invité à s'unir par le ministre de la Justice du Québec, Paul Bégin, il n'aurait peut-être pas précipité les choses. « Si on n'avait pas été aussi impliqués dans le débat sur les homosexuels, on aurait peut-être attendu un peu plus tard et laissé à d'autres faire le saut avant nous », poursuit-il.

Même si l'événement est plutôt heureux cette fois-ci, ce n'est pas la première fois que le couple fait parler de lui. Les médias ont déjà fait écho de leurs querelles avec leur voisin de Pointe-Claire et des poursuites qui en ont résulté.

Pas un mariage

La loi 84, adoptée le 7 juin, permet au couple de jouir des mêmes droits que les hétéros. L'union civile ne doit cependant pas être confondue avec le mariage. De compétence fédérale, le mariage ne permet pas l'union entre conjoints de même sexe et ne peut être validé ou dissous par un notaire. La loi autorise également l'adoption, de même que la filiation artificielle.

« Dans un couple de lesbiennes, la mère naturelle a bien sûr des droits sur l'enfant, mais la loi permet d'en donner aussi à sa conjointe. Elle devient une deuxième mère », explique Claude Potvin au cabinet du ministre Bégin. Selon elle, le Québec est avant-gardiste en ce sens. « Même les Pays-Bas ne sont pas rendus là car ils ne permettent pas encore l'adoption pour les couples gais. »

Roger Thibault, âgé de 56 ans, et son conjoint Théo, un sexagénaire originaire des Pays-Bas, ne sont pas intéressés à adopter un enfant, mais ils sont bien heureux de pouvoir profiter de certains droits au chapitre de la sécurité matérielle. « On a tellement vu de gais et de lesbiennes veufs avoir peur que la famille de leur conjoint conteste le testament », souligne M. Thibault.

Ont-ils tout aussi peur des commentaires des détracteurs ? « Au Parlement, quand notre requête a été débattue, c'était impressionnant d'entendre beaucoup d'hétérosexuels avec des enfants s'exprimer en notre faveur. Ils étaient à 100 % pour », relate M. Thibault. Il y avait une petite minorité pas tout à fait ouverte d'esprit, mais elle n'aura pas le choix de s'habituer. »

L'homme qui s'est déjà marié une fois reconnaît tout de même que la bataille n'aura pas été de tout repos. « Si l'on avait voulu d'une petite vie tranquille, nous aurions vendu la maison et nous serions partis, ajoute-t-il. Mais on croyait énormément à la liberté que le Canada et le Québec nous offrent maintenant et on s'est dit qu'on n'accepterait jamais de reculer devant les homophobes. »

À Québec aussi

Une autre union civile entre deux personnes de même sexe aura lieu au palais de justice de Québec le 27 juillet.

Ce jour-là, Normand Frenette et Daniel Piché s'uniront civilement, comme l'ont fait hier Theo Wouters et Roger Thibault, le couple de l'ouest de Montréal qui a été le tout premier à profiter de la nouvelle loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale au début de juin.

Le couple de Québec souhaite cependant célébrer la cérémonie dans l'intimité. « Nous en faisons un projet personnel et nous voulons le vivre dans l'intimité », a déclaré hier M. Frenette.



Photo AFP

Des portraits pour commémorer les morts de Dieppe

Un photographe québécois a choisi de commémorer le raid allié du 19 août 1942 sur Dieppe (France) en réalisant hier, sur une plage locale, une exposition éphémère de 913 portraits, destinée à rappeler le souvenir de ses compatriotes tués lors de l'opération. Soigneusement alignées sur les galets, ces photos devaient être emportées par la marée du soir. Les photos en noir et blanc sont celles des visages de 913 hommes — des militaires et des étudiants canadiens — que Bertrand Carrière, originaire de Montréal, a photographiés au cours des six derniers mois. Le raid s'était achevé par un désastre pour les troupes anglo-canadiennes qui ont perdu plus de la moitié de l'effectif engagé (1400 morts et 2000 prisonniers). — AFP

| URGENCES |

Les médecins se heurtent à l'obstination des députés des régions

ALEXANDRE SIROIS
et PASCALE BRETON

LES PRINCIPAUX représentants des médecins du Québec redoublent d'efforts pour contrer l'adoption d'une loi extraordinaire visant à forcer tous les hôpitaux à garder leurs urgences ouvertes 24 heures sur 24. Car la mesure semble plus que jamais préconisée à Québec, notamment par de nombreux députés péquistes des régions.

Les représentants des médecins omnipraticiens, spécialistes et résidents ont rencontré à tour de rôle, mercredi, le ministre de la Santé, François Legault. Ce dernier a été clair : si certaines urgences persistent à fermer leurs portes ponctuellement, il ira de l'avant avec une loi spéciale.

« Le ministre nous a affirmé son intention de rouvrir les salles d'urgence qui sont en rupture de service. On lui a dit qu'on partageait nous aussi cet objectif. Il nous a démontré qu'à moins de mesures permettant de le faire dans les prochains jours, il allait recourir à une loi spéciale », a indiqué hier le président de la Fédération des omnipraticiens du Québec, Renald Dutil.

« Je reconnais l'urgence du dos-

sier mais on n'a pas besoin d'avoir un tel glaive au-dessus de la tête. Une loi spéciale va créer énormément de frustration chez les médecins, a ajouté le D^rDutil. On a beaucoup plus de chances de rouvrir rapidement ces salles d'urgence en travaillant d'arrache-pied qu'en ayant recours à une telle loi. »

Même son de cloche du côté des spécialistes. « La position des trois fédérations de médecins est qu'il faut négocier. Alors, c'est sûr que nous allons nous opposer fermement à une loi spéciale. On n'a pas épuisé tous les éléments nécessaires pour régler le problème de façon durable », a déclaré le président de la Fédération des médecins spécialistes, Yves Dugré.

Il y a quelques semaines, 11 établissements régionaux risquaient la rupture de service ou fermaient déjà leurs urgences la nuit. Selon les omnipraticiens, il n'y a dorénavant que Shawinigan, Jonquièrre et Sainte-Anne-de-Beaupré qui connaissent encore des difficultés.

Le D^r Dutil a précisé hier après-midi que ce n'était qu'une question d'heures avant que ne soit finalisée l'entente prévue avec les médecins résidents en médecine d'urgence. C'est cet accord qui devrait leur

permettre d'aider les urgences qui ont encore des problèmes, et ainsi d'éviter le recours à une loi spéciale. Or, hier soir, le ministre Legault a déclaré à la Presse canadienne qu'il jugeait difficile de convaincre les médecins résidents d'aller exercer dans un des hôpitaux en crise.

Le député de Saint-Maurice, Claude Pinard, est pour sa part convaincu que la solution passe par l'adoption d'une loi d'exception. « À ce stade, nous sommes rendus à l'étape de la coercition. Il faut que le gouvernement agisse — avec énormément de courage —, mais le temps est venu de passer aux actes. »

Dans sa circonscription, rappelle-t-il avec colère, un homme est mort lors de son transport en ambulance vers Trois-Rivières parce que les urgences du Centre hospitalier de Shawinigan sont fermées la nuit depuis le 2 juin. « C'est intolérable au Québec et je pense que si ça c'était passé à Montréal ou à Québec, il y aurait eu un tollé ! »

Le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), Renald Dutil, a pourtant lancé un appel aux professionnels de la région pour obtenir leur collaboration, comme il l'avait fait à l'été 2000 lorsqu'une crise simi-

laire s'était présentée. « Il y a 400 généralistes dans ma région et pas un n'a levé la main pour répondre présent cette année », déplore M. Pinard, exaspéré.

Il n'est pas le seul élu à enjoindre le ministre de la Santé, François Legault, de faire adopter une loi spéciale pour résoudre la crise. Plusieurs députés de l'aile parlementaire y seraient favorables. « J'ai plusieurs appuis. Le groupe de députés exige que les médecins soient assujettis à la Loi sur les services essentiels, au même titre que les infirmières, les pompiers ou les éboueurs de Toronto. La situation actuelle menace la santé et la sécurité », affirme M. Pinard.

Le député a demandé un entretien avec M. Legault à ce sujet, mais n'a pas encore obtenu de réponse. En attendant, il espère que l'Assemblée nationale sera convoquée sous peu pour trancher la question. « Nous sommes dans la bonne voie, mais je ne suis pas le ministre. Je suis persuadé que s'il (François Legault) a les moyens de sauver les meubles, il va le faire. Mais le premier ministre m'a assuré que si la FMOQ ne sort pas un lapin de son chapeau — pardonnez cette image — pour régler le problème des urgences, le gouvernement va aller dans le sens de la loi spéciale. »

| LOI SUR LES INDIENS |

Les femmes autochtones se sentent exclues

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

LES FEMMES AUTOCHTONES s'indignent de voir leurs droits bafoués par leurs chefs et par Ottawa, qui les ont totalement exclues du processus de révision de la Loi sur les Indiens. Une révision qui aurait pourtant pu permettre de corriger des injustices maintes fois condamnées, que ce soit au Canada (en 1988, 1990 et 1991) ou au Comité des droits de l'homme des Nations unies (en 1999).

« Nous dénonçons les injustices à nos leaders et rien ne semble arriver. Pourquoi ne sommes-nous pas au coeur des priorités ? » a lancé hier la présidente de Femmes autochtones du Québec, Michèle Audette, qui a dû attendre le dernier jour du congrès de l'Assemblée des premières nations (APN) avant d'être écoutée par les 1300 chefs et délégués réunis à Kahnawake.

Les leaders autochtones y ont dénoncé sur tous les tons le récent projet de Loi sur la gouvernance, jugé paternaliste et insultant. Michèle Audette considère qu'ils ont toutefois oublié l'essentiel. « Avant de penser à se gouverner, commençons par éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des enfants. »

Hier, une demi-douzaine de femmes mohawks ont suivi la jeune Montagnaise au micro. « On n'est pas reconnues dans notre communauté. On ne peut pas vivre dans la

réserve. On n'a pas accès aux services, aux soins de santé, à l'éducation », a déploré Brenda Dearhouse Fragnito, qui a eu quatre enfants avec un non-autochtone.

Depuis 1985, la loi a pourtant redonné le statut d'Indienne à toutes les femmes se trouvant dans cette situation, de même qu'à leurs enfants (les hommes, eux, ont toujours pu épouser une non-autochtone sans jamais perdre leur statut et ne font pas face au même problème). Mais les bandes ne les réadmettent pas pour autant. Plusieurs manquent de terres et de ressources. D'autres conseils s'entendent. Au Québec « non seulement ont-ils refusé de permettre le retour de membres réinscrits, mais ils ont aussi harcelé, menacé et même tenté d'expulser par la force des femmes mariées à des non-indiens, y compris des femmes qui avaient vécu dans la réserve toute leur vie », indique en effet un mémoire de de l'organisation Femmes autochtones, présenté au ministre des Affaires indiennes en septembre 2000.

« Le ministre dit qu'il ne veut pas s'ingérer, que c'est trop compliqué. Mais il est lié par la Constitution et par les conventions internationales. Il n'a pas le choix », estime M^{me} Audette. « Le Canada n'a pas le pouvoir de permettre la création d'enclaves à l'intérieur desquels les droits fondamentaux de la personne ne sont pas protégés. »



Photo PIERRE McCANN, La Presse

Michèle Audette, présidente de Femmes autochtones du Québec.

En attendant, près de 3000 femmes et enfants de Kahnawake seraient laissés en plan par leur conseil. « Le conseil procède au cas par cas, de façon arbitraire », affirme l'arrière-grand-mère, Annie Charlie.

Autre problème : les enfants nés de mères célibataires perdent plusieurs droits, à moins d'être reconnus par un autochtone. Quant aux femmes mariées, rien ne les protège en cas de divorce car la Loi sur les Indiens ne prévoit aucun par-

tage des biens. Et les autres lois ne s'appliquent pas dans la réserve. Elles risquent donc de se retrouver sans abri.

« Tout ça est fait dans le but de nous assimiler, croit M^{me} Audette. Dans le fond, c'est ce que le gouvernement fédéral désire. Les chefs devraient nous aider. »

En conférence de presse, le grand chef Matthew Coon Come a dit reconnaître qu'il fallait faire plus de place aux femmes. « Mais ce n'est pas moi qui élis les chefs », se défend-il.

Le chef québécois Ghislain Picard, dont l'organisation inclut les femmes depuis déjà quelque temps, assure qu'elles ont de plus en plus d'influence. « C'est par leur entremise que les chefs sont sensibilisés aux questions sociales. Avant, c'était tabou. Maintenant, la moitié de nos résolutions portent sur ce sujet-là. On voit qu'on ne pourra pas parler d'autonomie gouvernementale si la base n'est pas assez solide pour l'exercer. »

L'APN a adopté 34 résolutions en trois jours. En plus de condamner le projet de Loi sur la gouvernance et de réclamer des indemnités plus importantes pour les anciens combattants autochtones, elle souhaite qu'Ottawa lève le plafond de sept millions imposé sur les revendications territoriales présentées au futur Centre canadien du règlement, indépendant des revendications particulières.

| RÉORGANISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE |

Des employés occasionnels s'estiment lésés

PASCALE BRETON

QUÉBEC — La révision des critères de qualification du gouvernement pour l'embauche des employés de la fonction publique a des répercussions importantes. Près d'un an après avoir vu leur contrat arriver à terme, des occasionnels se cherchent toujours un emploi.

Michel Godard a 44 ans. Il a obtenu son premier contrat comme occasionnel au sein de la fonction publique québécoise en 1984. En cumulant ses divers contrats, il compte plus de 10 ans d'expérience, notamment à titre d'agent vérificateur à la Régie du bâtiment du Québec.

En l'an 2000, le gouvernement a décidé de revoir ses critères d'embauche ; aussi bien les occasionnels que les permanents devraient désormais se qualifier dans des concours. L'entente alors conclue avec les syndicats a permis la création de près de 6000 postes permanents, mais prévoyait aussi la fermeture

du fichier central — une banque d'occasionnels pour tous les ministères — au plus tard le 27 septembre 2002. Cette décision entraînera, au cours des prochaines semaines, la mise à pied d'environ 1000 personnes, mais plusieurs ont aussi été remerciées depuis un an, à mesure que leur contrat venait à échéance.

Malgré ses nombreuses années au sein de la fonction publique, M. Godard n'a jamais réussi à travailler les cinq années consécutives (55 mois sur 60) qui lui auraient ouvert la porte d'une permanence. Il s'est présenté au concours réservé, sans réussir à se qualifier. Quant au concours public, tenu par la suite, il y a renoncé en apprenant que sa première note serait simplement transférée puisqu'il s'agissait du même examen.

Depuis, il traîne cet échec comme un boulet dans sa quête d'un nouvel emploi. Même s'il a envoyé une centaine de *curriculum vitae* et passé de nombreuses entrevues, il est toujours au chômage.

« Lorsque je réussis à me rendre jusqu'à l'étape de l'entrevue, je suis obligé de me défendre. Les employeurs se demandent pour quelle raison j'ai quitté la fonction publique après un si grand nombre d'années. Ils me demandent des références et moi, je ne sais pas ce qu'on leur dit au bout du fil », lance M. Godard, désespéré.

Sa hantise est liée aux examens : le gouvernement n'a pas songé aux conséquences pour ceux qui n'ont pas réussi à se qualifier, affirme-t-il. « Ma lettre indique que je n'étais plus qualifié à exercer mes fonctions, que je n'étais plus apte. Quelle image est-ce que ça envoie ? »

Comme plusieurs fonctionnaires qui voient le couperet arriver — et les autres déjà sans travail —, M. Godard soutient que les concours n'avaient aucun lien avec le poste occupé au gouvernement.

« Lorsque j'ai travaillé au ministère du Revenu, par exemple, notre contrat se terminait en septembre et

le contrat suivant débutait en mars, avec les impôts. Dans l'intervalle, j'étais capable de me trouver un emploi ailleurs, alors que maintenant, c'est impossible », dit-il, persuadé que les concours et la décision gouvernementale ont des répercussions sur sa recherche d'emploi.

Le directeur de dotation et des bureaux régionaux au Conseil du Trésor, Nicolas Vérilli, se fait rassurant. « Dans la fonction publique, on a évalué l'an passé plus de 100 000 personnes. Environ 60 000 sont sur la liste de déclaration d'aptitudes, il y en a 40 000 qui n'ont pas réussi la procédure d'évaluation. Ça ne fait pas d'eux des gens incompetents, ça fait d'eux des gens qui n'ont pas réussi une procédure d'évaluation. »

M. Vérilli invite plutôt les occasionnels sans travail à donner en référence le nom de leur ancien supérieur immédiat. « Si une personne a fait du bon travail et que pour diverses circonstances, elle n'a pas

réussi la procédure d'évaluation, je ne crois pas qu'un gestionnaire va donner de mauvaises références. »

Le député de Robert-Baldwin et critique de l'opposition dans le dossier de la fonction publique, Pierre Marsan, suit la situation de très près. Il n'a pu voir les questionnaires, mais a parlé avec plusieurs occasionnels. « Les examens étaient complètement aléatoires. Certains me parlaient de jardin où il fallait placer les légumes et les fruits d'un côté ou de l'autre. Ça n'avait absolument rien à voir avec la qualité de leur travail », déplore le député.

Dénotant un « manque de sérieux », M. Marsan croit que la réorganisation de la fonction publique « s'ajoute aux nombreuses bourdes que le gouvernement a faites dans plusieurs réformes. (...) Il faut renouveler la fonction publique et on se débarrasse d'employés qui, lorsqu'on regarde leur dossier, ont été bons au gouvernement. »

Des avocats pourront interroger une victime sur son journal intime

LOUISE ELLIOTT
Presse Canadienne

OTTAWA — Le chef d'une secte de la Colombie-Britannique, reconnu coupable d'agressions sexuelles contre des adolescentes, aura droit à un nouveau procès pour deux des chefs d'accusation pesant sur lui, ce qui permettra à ses avocats de contre-interroger plus longuement une présumée victime à propos de son journal intime, a statué la Cour suprême du Canada.

Ivon Shearing, leader de la Kabalarian Society, a été reconnu coupable par la Cour suprême de la Colombie-Britannique, en 1997, de deux chefs d'accusation de viol, trois d'agression sexuelle, quatre d'attentat aux moeurs et trois de grossière indécence, entre 1966 et 1989, sur sept adolescentes.

Deux des quatre condamnations pour attentat aux moeurs ont été annulées par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, en 2000, et un nouveau procès a été ordonné.

Le plus haut tribunal du pays a autorisé, hier, la tenue d'un second procès dans une cause concernant une adolescente de 15 ans qui, en 1970, vivait avec sa mère et sa soeur dans le même foyer de groupe que Shearing. Il l'aurait alors présumément violée et agressée.

Les avocats de Shearing, maintenant âgé de 70 ans, avaient porté toutes les condamnations en appel, alléguant que le juge du procès n'aurait pas dû accepter d'entendre deux témoins, ni de limiter le contre-interrogatoire d'une plaignante à propos du contenu de son journal intime.

La Cour suprême a statué, à sept juges contre deux, que les témoignages de la femme, maintenant âgée d'une quarantaine d'années, et de sa soeur étaient admissibles au procès, mais s'est dite d'accord avec Shearing qui affirmait que ses avocats auraient dû être autorisés à lui demander pourquoi elle n'avait pas noté le présumé viol dans son journal intime.

Les autres condamnations de Shearing, dont le viol commis contre la soeur de la présumée victime, ne sont pas affectées par le jugement.

Shearing, qui avait purgé environ 16 mois sur une peine de cinq ans, est retourné en prison cette semaine. Il était en liberté sous cautionnement depuis 2000, en attendant le résultat de l'appel.

La Cour suprême précise que l'omission du présumé viol dans le journal intime ne prouve pas que le viol n'a pas eu lieu. Elle ajoute que la défense a le droit d'interroger le témoin au sujet de cette omission, surtout à la lumière de certaines contradictions constatées entre le journal et son témoignage sur d'autres questions.

Les deux juges dissidents, Claire L'Heureux-Dubé et Charles Gonthier, croyaient au contraire que le droit du respect à la vie privée de la présumée victime devait l'emporter sur le droit de la défense de la contre-interroger.

Le Collectif masculin contre le sexisme déplore l'arrêt Shearing qui « risque de faire encore reculer les droits des victimes de viol face à leurs agresseurs, en accordant à ceux-ci un accès illimité au journal intime des femmes agressées ».

| CANCER COLORECTAL |

L'obésité accroît les risques

Presse Canadienne

TORONTO — Selon une recherche menée auprès de 90 000 Canadiennes, le risque de développer un cancer colorectal est près de trois fois plus élevé chez les jeunes femmes obèses que chez celles qui présentent un poids santé.

« Jusqu'à maintenant, les spécialistes croyaient que l'obésité était probablement un facteur de risque pour les hommes, mais ils en étaient presque venus à conclure que ce n'en était pas un pour les femmes », a déclaré au *National Post* l'auteur de l'étude, Paul Terry, professeur d'épidémiologie à l'Albert Einstein College of Medicine de New York.

Les études précédentes s'intéressaient à des groupes importants de femmes de tout âge, souligne M. Terry. Comme la ménopause semble réduire l'obésité, le danger de ce facteur pour les femmes plus jeunes était occulté.

Cette année, quelque 17 600 Canadiens recevront un diagnostic de cancer colorectal. C'est la troisième cause de décès par le cancer chez les femmes.

Selon les statistiques de l'Institut national du cancer, le risque pour une femme de souffrir d'un cancer colorectal au cours de sa vie est de 6,1 %. L'étude récente, publiée hier dans le journal médical britannique *Gut*, indique que le fait d'avoir un indice de masse corporelle de 30 ou plus pourrait porter ce risque à près de 19 %.



Plans de location et de financement de Toyota Crédit Canada Inc. Approbation du crédit requise. *Exemple de financement : 20 000 \$ à un taux de financement de 2,9 % par année. Paiement mensuel de 580,74 \$ pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 907 \$. Coût total du prêt de 20 907 \$. Immatriculation, assurance et taxes en sus. **En fonction d'une location-bail de 48 mois et d'un taux de location de 3,9 % sur la Sienna CE Plus (modèle ZF19CS-B) avec acompte de 4 441 \$ ou échange équivalent. Premier paiement et dépôt de garantie de 350 \$ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 18 792 \$ et prix de l'option d'achat de 13 200,75 \$ basés sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais de 0,10 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire, s'il y a lieu. Allocation de location incluse de 1 000 \$. Prix Accès de 28 789 \$. La location inclut un maximum de 1 260 \$ de frais de transport et de préparation. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Offres valables sur tous les modèles Sienna CE Plus 2002 neufs, loués ou achetés avant le 31 juillet 2002. Le concessionnaire peut louer/vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails. *Basé sur les essais de l'Insurance Institute for Highway Safety des E.-U. en 1998 pour les collisions frontales déportées à 40 %, à 40 mi/h. Pour obtenir les résultats complets des tests, visitez www.highwaysafety.org. Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux et le programme La classe verte Toyota Evergreen.

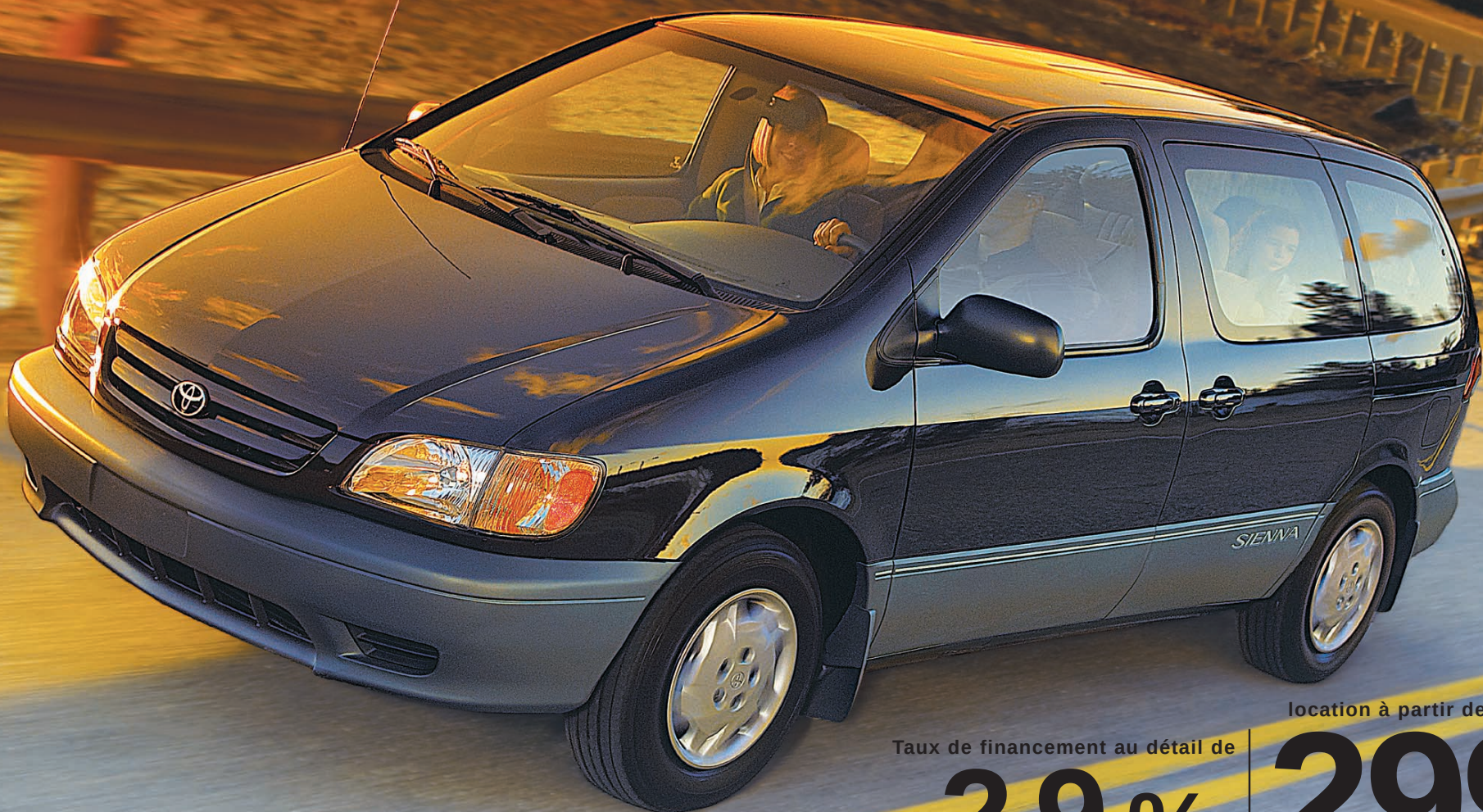


Une expérience d'achat tellement plus sympa.

Passez vite chez votre concessionnaire Accès Toyota pour découvrir une nouvelle expérience d'achat automobile.

ACCÈS TOYOTA

Un comportement sécurisant.



TOYOTA SIENNA

1 888 TOYOTA-8 www.toyota.ca

location à partir de
Taux de financement au détail de
2,9 %
jusqu'à 36 mois* ou
299 \$
par mois, 48 mois**
La mini-fourgonnette la plus sécuritaire jamais testée par l'I.I.H.S.*

La réglementation sur l'eau potable est inapplicable

SIMON DIOTTE

MÊME SI LE Québec dispose de l'une des réglementations les plus sévères sur la qualité de l'eau potable en Amérique du Nord, il ne peut pas encore en récolter tous les fruits, faute d'avoir en main la technologie nécessaire.

Les principaux éléments du Règlement sur la qualité de l'eau potable, adopté à l'Assemblée nationale en juin 2001, ne sont pas encore applicables sur l'ensemble du territoire. Pour qu'ils le soient, la plupart des usines de filtration d'eau de surface devront subir des rénovations majeures, une facture de 456 millions qui sera réglée à parts égales entre Québec et les municipalités.

Au départ, le ministre de l'Environnement, André Boisclair, avait laissé aux municipalités une année, soit jusqu'en juin 2002, pour qu'elles mettent en place des équipements respectant les normes. Le 27 mars dernier, l'échéance a cependant été repoussée en juin 2005 pour les réseaux qui desservent moins de 50 000 personnes et au 28 juin 2007 pour les autres.

Michel Gagné, directeur des usines de production d'eau à la ville de Montréal, affirme de toute façon que la première échéance était « illusoire ».

La Ville évalue que la mise à niveau de ses deux plus importantes usines d'épuration d'eau, Charles J. Des Bailleurs et Atwater, coûtera 164,4 millions de dollars. « Les tra-

voux pourront seulement débiter lorsque nous recevrons l'approbation du gouvernement. En attendant, on filtre l'eau comme avant. »

Même avec une réponse rapide, M. Gagné doute que les travaux seront complétés avant juin 2007. « Nous possédons deux des plus grosses usines de filtration au Canada. On ne peut se permettre, surtout en été, d'en fermer une pendant les imposantes rénovations qui s'imposent. »

À ces deux centrales d'épuration, on devra mettre en place un système pour diminuer la turbidité de l'eau (particules en suspension), un autre pour le traitement de coagulation (afin d'agglomérer les particules) et un dernier pour enlever les parasites pathogènes

comme la *Cryptosporidium* et la *Giardia*. À l'heure actuelle, ces parasites sont peu présents au Québec. Le règlement prévoit tout de même une façon de les éliminer s'ils font leur apparition.

En attendant les grands travaux, le nouveau règlement n'est pas complètement inutile. Depuis sa mise en application, les municipalités doivent faire plus d'échantillonnages d'eau dans une quantité plus élevée de lieux, avec des outils d'analyse plus à jour. De plus, au moindre problème, les autorités doivent émettre un avis d'ébullition, comme l'a fait cette semaine la Ville de Montréal.

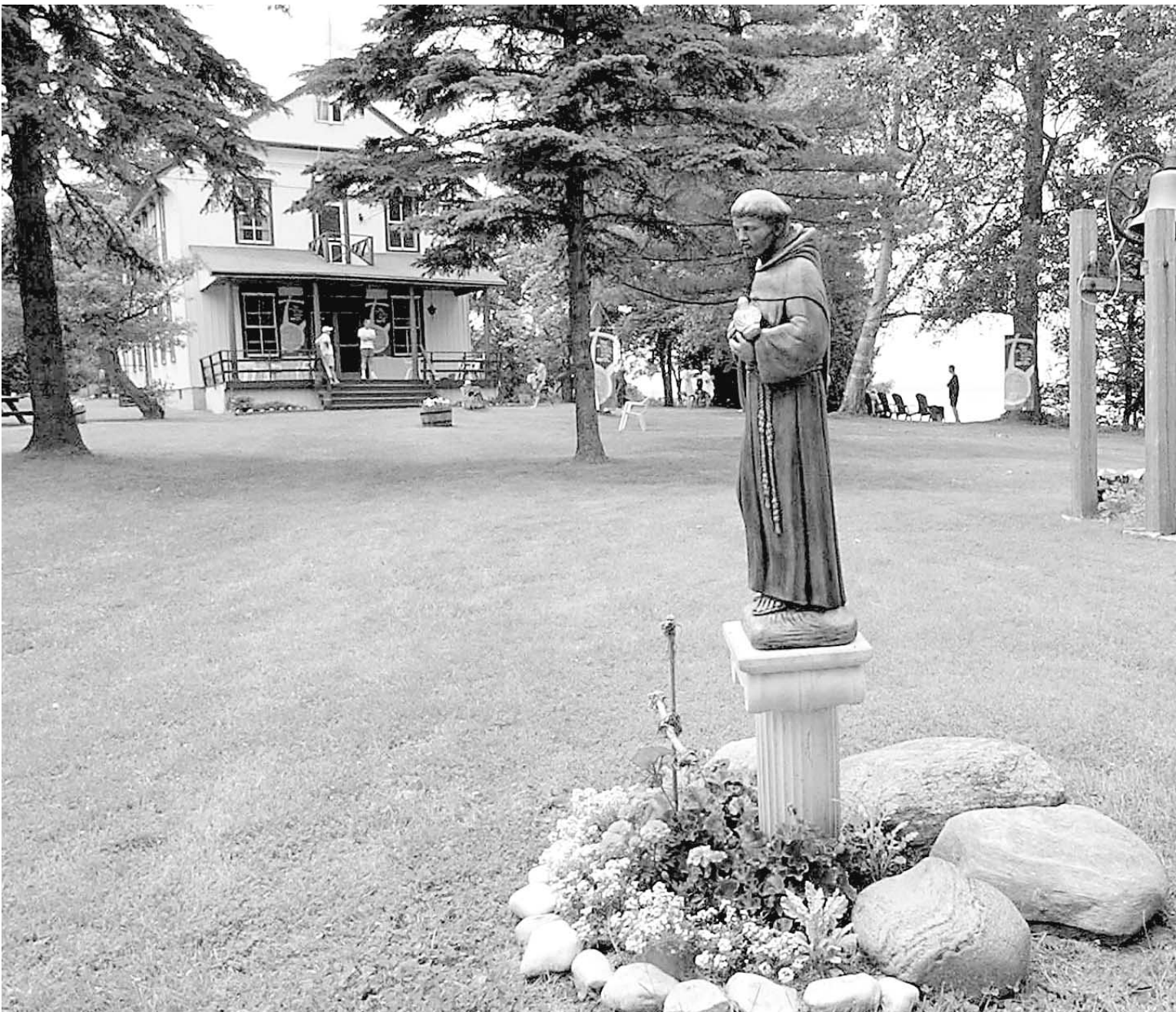


Photo AFP

C'est dans la maison de retraite des pères de Saint-Basile, le Forster Hall, situé sur les rives du lac Simcoe, que le Saint-Père logera du 23 au 25 juillet dans le cadre de la Journée mondiale de la jeunesse.

Le pape aura son île à Toronto

Agence France-Presse

STRAWBERRY ISLAND — Le temps d'une visite à Toronto, où il sera la semaine prochaine pour la Journée mondiale de la jeunesse (JMJ), le pape Jean-Paul II aura son île : Strawberry Island, une « île aux Fraises » bucolique, perdue au milieu d'un lac à moins d'une heure d'hélicoptère de Toronto.

C'est dans ce havre de paix à la végétation luxuriante, sur l'immense lac Simcoe (744 km²), à environ 100 km au nord de Toronto, qu'il viendra se reposer entre deux apparitions publiques dans la métropole canadienne.

Un hélicoptère transportera le pape à Strawberry Island dès son arrivée au Canada le 23 juillet. Il s'y détendra avant ses apparitions publiques des 25, 27 et 28 juillet.

« C'est à notre connaissance la première fois, du moins c'est ce que le Saint-Siège nous a dit, que le pape prendra des vacances à l'extérieur de l'Italie », déclara

rait le frère Thomas Rosica, directeur national de la JMJ 2002, en faisant récemment visiter l'île à des journalistes.

Vue du ciel, cette île de 18 hectares, qui sert de lieu de retraite aux membres de la Congrégation de Saint-Basile (les frères enseignants de Saint-Basile), a la forme d'une fraise, même si ces petits fruits n'y poussent plus depuis fort longtemps.

Qu'à cela ne tienne, le frère souverain pontife de 82 ans pourra néanmoins manger de la confiture de fraise « maison » que les frères ont préparée à son intention.

L'île abrite six bâtiments, dont une chapelle en bois. Sécurité oblige, on ne sait pas dans quel bâtiment il logera, mais sa chambre sera meublée simplement d'un lit, un bureau et une chaise.

« C'est parfait comme ça, ont dit les gens du Vatican quand ils sont venus ici », a raconté le frère Rosica, selon qui le pape « est un homme simple qui aime les choses simples ».

L'endroit sera gardé par la Gendarme-

rie royale du Canada qui établira un périmètre de sécurité aérien et maritime autour de l'île.

On s'attend à ce que le pape Jean-Paul II s'y lève tôt pour réciter ses prières, dans sa chambre ou à la chapelle de l'Immaculée Conception, édifiée en 1955, a ajouté le frère Rosica.

« Il aime s'asseoir à l'extérieur pour lire (et) une voiturette de golf sera aussi à sa disposition pour le promener autour de l'île », a-t-il affirmé.

Il montera sûrement dans cette voiturette pour faire le chemin de Croix qui fait le tour de l'île.

Ce chemin mène à un sanctuaire de la Vierge Marie que le pape bénira, tout comme une statue de saint François d'Assise, sur la pelouse principale.

Dans Foster Hall, le bâtiment principal sur lequel flotte déjà le drapeau du Vatican, une cuisinière originaire d'Europe de l'Est préparera au pape bacon, oeufs, poulet, poisson, cigares aux oignons, choucroute et pâtes farcies aux oignons, aux pommes de terre et au fromage.

Les émissions toxiques de Magnola suscitent déjà des inquiétudes

BRUNO BISSON

LES ÉMISSIONS toxiques de l'usine de magnésium Magnola montrent déjà des signes assez préoccupants, alors que l'entreprise n'a fonctionné qu'au tiers de sa capacité durant toute l'année 2001, et que la principale source de ces émissions, par où 97 % des polluants sont émis dans l'atmosphère, n'a pas encore été échantillonnée une seule fois.

Le président du Comité de citoyens Magnola, Jean-Pierre Chapleau, a déclaré hier à *La Presse* que les premiers résultats de tests visant à vérifier la toxicité des émissions de cette usine de Danville, en Estrie, « montrent qu'on peut déjà détecter, dans l'air ambiant, la présence d'hexachlorobenzène (HCB) provenant de Magnola alors que l'usine est loin de fonctionner à plein rendement. »

Magnola a lancé sa production de magnésium il y a près de deux ans, et ce n'est qu'à l'automne qu'elle devrait atteindre un rendement équivalent à environ la moitié de sa capacité annuelle de production, établie à 58 000 tonnes de magnésium par année.

La technologie utilisée par Magnola pour extraire le magnésium des résidus d'amiante qui se sont empilés depuis des générations dans la région d'Asbestos, est responsable des émissions de quatre contaminants universellement reconnus comme nuisibles à la santé animale et humaine, soit des BPC, des HCB, des dioxines et des furannes.

En raison du potentiel toxique élevé de ces produits, la production de Magnola, une filiale de la multinationale Noranda créée en partenariat avec la SGF, une société d'État du gouvernement du Québec, fait l'objet d'un suivi environnemental continu dont le CCM de M. Chapleau constitue, en quelque sorte, la vigile.

« Un des échantillons d'air pris par le ministère de l'Environnement (MENV), dit M. Chapleau atteignait presque 50 % de la norme maximale imposée par le ministère à laquelle, par ailleurs, le Comité n'adhère même pas. C'est un résultat qui nous préoccupe beaucoup à ce stade de rodage de l'usine. Mais nous devons attendre des données plus complètes de la part de Magnola avant de sonner l'alarme. Les émissions polluantes provenant du hall d'électrolyse représentent 97 % des rejets dans l'atmosphère, et nous n'avons pas encore une seule donnée en ce qui les concerne. »

Magnola, précisera M. Chapleau, n'est d'ailleurs pas à blâmer. Il n'existe aucune méthodologie reconnue pour mesurer les émissions provenant des événements aménagés dans les bâtiments de l'usine. Le ministère de l'Environnement a imposé à l'entreprise le soin d'en élaborer une, et Magnola s'est exécutée. On attend que le MENV l'autorise. « C'est sûr qu'on aurait préféré que l'échantillonnage de la source principale d'émission toxique se fasse dès que l'usine a démarré ses activités, mais comme ce fut le cas de bien d'autres irritants dans cette affaire, le MENV a rejeté nos demandes », a souligné hier le président du CCM.

M. Chapleau n'est d'ailleurs pas tendre envers le ministère de l'Environnement du Québec. Réagissant à un dossier publié hier par *La Presse*, il a affirmé qu'il partageait ses conclusions, à savoir que le MENV a fait preuve de complaisance envers l'entreprise dans le processus ayant conduit à l'émission des permis d'exploitation de Magnola, en plus de lui imposer des exigences de suivi environnemental qui ne sont pas appropriées au type de contaminants émis par celle-ci.

En revanche, il a paradoxalement loué l'esprit d'ouverture et de collaboration des cadres de Magnola qui répondent rapidement aux demandes d'information du Comité, et qui montrent un honnête souci d'améliorer la performance environnementale de l'usine.

En fait, dira-t-il, mi-figue mi-raisin, « nous avons parfois l'impression que Magnola est un bien meilleur citoyen corporatif que le ministère de l'Environnement du Québec ».

« Le problème majeur avec l'usine Magnola, dit-il, est dans le décret qui autorise l'exploitation, loin en amont du suivi environnemental. Le projet s'appuie sur des bases incorrectes. Les normes d'émissions toxiques imposées par le MENV nous apparaissent trop élevées. »

« Le MENV, poursuit-il, fait un suivi biologique en testant des sols et des légumes alors qu'avec ce type de contaminants, c'est l'ensemble de la production alimentaire de la région qui devrait être prise en compte. Un protocole de suivi additionnel s'est ajouté aux exigences imposées à l'origine à Magnola, et on fait maintenant des tests pour trouver des contaminants dans des populations de petits poissons de la région. Mais récemment, nous avons reçu des informations qui nous portent à croire que ce type de poisson-là ne vit pas assez longtemps pour qu'il puisse être exposé de façon significative aux contaminants de l'usine. Si bien que nous ne savons pas si on peut vraiment s'y fier, avant même d'avoir les résultats ».

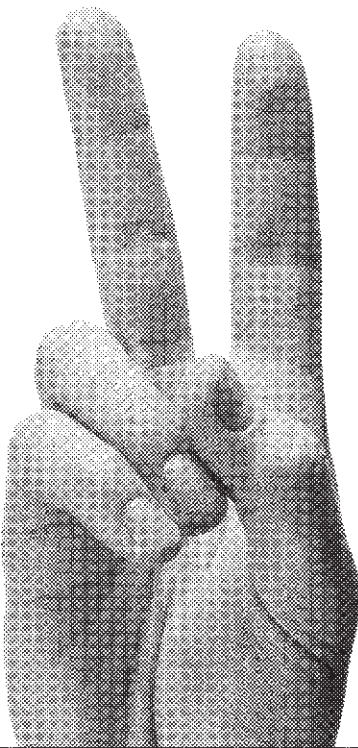
M. Chapleau indique également que la pièce centrale de la justification du MENV, c'est-à-dire qu'il n'existerait aucun danger d'exposition de la population locale aux toxiques produits par l'usine, ne tenait même pas compte de l'état de la recherche sur les organochlorés, qui en plus d'induire certaines formes de cancer (le MENV en tenait compte) sont aussi des perturbateurs endocriniens qui, chez les enfants en particulier, peuvent gravement nuire à leur croissance.

Jean-Paul

Aux milliers de pèlerins qui ont répondu à l'appel du Saint-Père pour la Journée Mondiale de la Jeunesse, bienvenue parmi nous et bonne route vers Toronto.

ARCHEVÊCHÉ
DE MONTRÉAL

Québec



3067000

LA GRILLE BLANCHE La Presse

Voici les 5 gagnants qui ont mérité un sac à dos La Presse pour la grille du 23 juin dernier.

MME NOÉLLA BRODEUR
LAVAL
MME MANCE LAPIERRE
GRANBY
MME JOCELYNE NOËL
MONTRÉAL
MME DENISE FAVREAU
SAINT-LÉONARD
M. PIERRE LONGTIN
LORRAINE



« Merci à tous ceux et celles qui ont participé. »
Prévoyez un délai de 4 à 6 semaines pour la réception de votre prix.

La Presse
cyberpresse.ca

La Presse
19 juillet 2002

Page A7 manquante

EXPRESS
INTERNATIONALMAROC-ESPAGNE
Crise autour de l'îlot

L'ESPAGNE souhaite revenir au « statu quo ante » sur l'îlot du Persil (Leila pour les Marocains) et Rabat attend le retrait « immédiat » et avant toute discussion des soldats espagnols venus déloger les militaires marocains qui avaient débarqué le 11 juillet sur ce rocher inhabité. Hier, Ana Palacio, nouvelle ministre espagnole des Affaires étrangères, a proposé de retirer les troupes espagnoles du rocher contesté, mais uniquement si le Maroc s'engageait à ne pas le réoccuper. Une fois un accord conclu, les polices espagnole et marocaine pourraient mener des opérations communes contre le trafic de drogue et l'immigration clandestine, a-t-elle ajouté. — *d'après AP*

SUISSE
À l'ONU en septembre

LA SUISSE a présenté officiellement mercredi soir au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, une demande d'admission à part entière à l'instance internationale, signée par le président de la Confédération helvétique, Kasper Villiger. La Suisse n'avait que le statut d'observateur à l'ONU depuis 1948 et son adhésion entière aux Nations unies a été approuvée par référendum en mars dernier. Elle devrait être officiellement admise le 10 septembre prochain lors de la cérémonie d'ouverture de l'assemblée générale, devenant ainsi le 190^e membre de l'organisation internationale. Le Vatican sera alors le seul État hors de l'ONU. — *d'après AFP*

YUGOSLAVIE
Président inculpé

L'ÉLECTION présidentielle aura lieu le 29 septembre en Serbie pour le remplacement de Milan Milutinovic, le dernier pilier de l'ancien régime de Slobodan Milosevic encore en fonctions à Belgrade et lui-même inculpé de crimes de guerre et contre l'humanité au Kosovo par le TPI. Le scrutin mettra fin au mandat de cinq ans de Milutinovic quelques mois avant la date prévue et ouvrira la voie à son transfert à La Haye, ce qui ne peut avoir lieu tant qu'il reste en fonction, selon le gouvernement. Il a été élu à la magistrature suprême à la fin de 1997 et après la chute de Milosevic en 2000, les nouvelles autorités yougoslaves lui ont permis de rester à son poste. — *d'après AFP et AP*

ESPAGNE
Le Grapo décapité

À PEINE deux ans après avoir été « décapitée », la direction reconstituée des Groupes de résistance antifascistes du 1^{er} octobre (Grapo), groupuscule espagnol terroriste, a de nouveau été démantelée, hier, lors d'opérations policières en France et en Espagne. Quatorze personnes ont été interpellées. Derrière les Grapo se dissimule la plus meurtrière organisation terroriste en Espagne après l'ETA. La police espagnole lui attribue la mort de 83 personnes depuis sa création en 1975, dont presque toutes ont été tuées avant 1985. Formé un mois et demi avant la mort du dictateur Franco, le mouvement revendiquait une idéologie marxiste pure et dure. — *d'après AFP*

Le chancelier de l'Allemagne Gerhard Schröder
limoge son ministre de la Défense*d'après AFP*

BERLIN — Le chancelier social-démocrate allemand Gerhard Schröder, donné battu par les conservateurs dans les sondages aux législatives de septembre et sévèrement critiqué dans l'affaire Telekom, tente de reprendre la main et, pour prouver son autorité, a limogé le plus contesté de ses ministres, celui de la Défense, Rudolf Scharping.

Bien qu'une nouvelle fois mis en cause, cette fois dans une affaire d'honoraires versés par une société privée, celui dont les incartades publiques et privées défrayent la chronique depuis plusieurs années a refusé de démissionner. Schröder a alors décidé hier de couper lui-même cette « branche pourrie », selon l'expression d'un dirigeant SPD, avant d'être éclaboussé par « les affaires Scharping ».

Pour le remplacer, Schröder a fait appel à Peter Struck, 59 ans, président du groupe parlementaire SPD, « un soldat du parti », sans grand charisme mais apprécié pour son sens de l'organisation. À la tête du groupe parlementaire lui succède Ludwig Stiegler, 58 ans, un expert du droit et de l'immigration.

Scharping, 55 ans, ancien président du SPD, est le huitième ministre remplacé par le chancelier depuis son arrivé au pouvoir en

septembre 1998. Jusqu'au bout, il a refusé de démissionner, affirmant qu'il n'avait « rien à se reprocher » et s'est présenté comme la victime « d'une campagne de presse ». « Je pars la tête haute », a-t-il proclamé.

Ce rebondissement intervient en pleine campagne électorale, alors que Schröder est devancé dans tous les sondages par son rival conservateur, Edmund Stoiber, et la même semaine que « l'affaire Deutsche Telekom », dans laquelle le chancelier est parvenu, après une âpre bataille, à imposer le départ du patron du groupe de télécommunications semi-public, Ron Sommer.

Ces avatars « schröderiens » sont évidemment du pain bénit pour Stoiber, qui a dénoncé hier « un gouvernement en déliquescence » et « un chancelier en perte d'autorité ».

« L'affaire Scharping » a éclaté avec les révélations mercredi de l'hebdomadaire *Stern* sur le versement par le patron d'une agence de relations publiques, Moritz Hunzinger, de 71 600 euros d'honoraires à Scharping pour pouvoir rédiger un livre sur lui. Pour des raisons inexplicables, l'argent a été versé après son arrivée à la tête du ministère de la Défense à l'automne 1998. Or en Allemagne, les ministres ne sont pas autorisés à percevoir des honoraires de sociétés privées pendant la durée de leur mandat.

De plus, *Stern* fait état de relations financières douteuses entre Scharping et Hunzinger. Ce dernier, par ailleurs membre du principal parti de l'opposition conservatrice, l'Union chrétienne-démocrate (CDU), aurait notamment bénéficié d'une procuration sur un compte en banque de Scharping à Cologne.

Dans un entretien au quotidien populaire *Bild*, Scharping contestait le caractère délictueux des honoraires perçus. Il affirmait que cette somme correspondait à des droits pour un livre sur sa vie acquis par l'agence avant son entrée au gouvernement et qu'il avait reversé une partie du montant à des organisations caritatives ainsi qu'au SPD. Mais selon *Stern*, il s'en serait aussi servi pour acheter des vêtements de luxe.

Ce n'est pas la première affaire à laquelle est confronté Scharping : il a été ainsi critiqué pour avoir divulgué des informations confidentielles sur les opérations militaires allemandes en ex-Yougoslavie et en Afghanistan, ainsi que pour sa gestion du dossier de l'Airbus de transport militaire A400M.

Côté vie privée, le ministre a été mis en cause pour avoir utilisé à répétition des avions de la Bundeswehr pour rejoindre dans l'île espagnole de Majorque la comtesse Kristina Pilati qui, depuis son divorce, est devenue sa compagne.



Photo AP

Les Malaisiens
votent

Les Malaisiens ont voté hier pour des élections partielles dans l'État du Kedah, dans le nord du pays, un test pour le parti au pouvoir et l'opposition islamique, qui veut imposer la lapidation pour adultère, l'amputation de membres des voleurs et autres châtiments de la charia. C'était la première fois qu'un scrutin avait lieu depuis que le premier ministre, Mahathir Mohamad, a annoncé le mois dernier qu'il se retirerait l'an prochain après plus de 20 ans de pouvoir. Le Kedah est sa région d'origine et c'est aussi un endroit où le parti Islam SeMalaysia est bien implanté.

Immigration: auditions secrètes pour 611 étrangers aux É.-U.

d'après AFP

DETROIT — Un total de 611 étrangers ont été entendus en secret par les services de l'immigration des États-Unis après les attentats du 11 septembre, selon des chiffres communiqués pour la première fois hier par l'exécutif américain. Certaines personnes ont été expulsées et d'autres libérées depuis.

Ces chiffres ont été fournis par le ministère de la Justice américain dans une réponse écrite à une demande d'un parlementaire, Carl Levin, qui préside la sous-commission permanente sur les enquêtes au Sénat.

Daniel Bryant, un des adjoints du ministre de la Justice John Ashcroft, a aussi confirmé

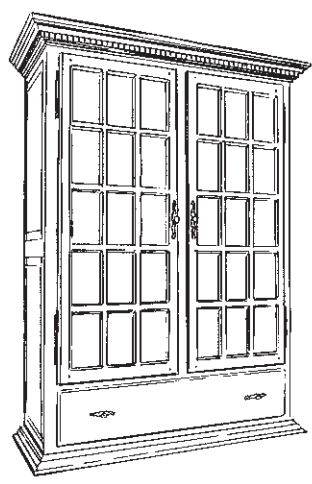
que le Service de l'immigration et de la naturalisation (INS) avait arrêté 752 personnes pour avoir violé les lois sur l'immigration, après les attentats terroristes de New York et Washington. À la fin de juin, un total de 129 d'entre elles avaient été inculpées « en relation avec l'enquête sur les attentats terroristes », dont 81 sont toujours en détention.

Levin, le sénateur démocrate du Michigan qui avait demandé ces informations en mars dernier, a exprimé sa préoccupation sur ces arrestations effectuées en vertu des nouvelles lois de sécurité intérieure (Patriot Act). Cette réponse « pose un certain nombre d'autres questions, y compris pourquoi un si grand nombre d'auditions à huis clos ont été néces-

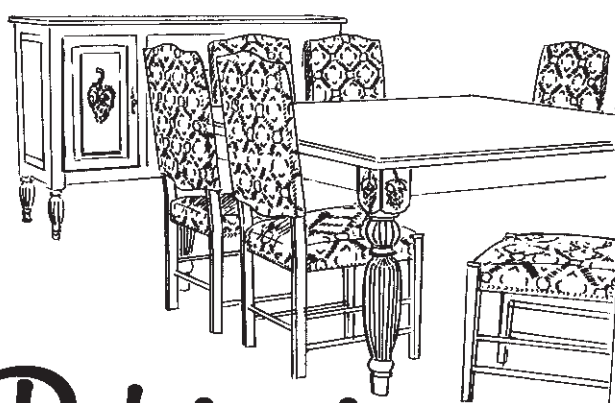
saires pour autant de personnes », a-t-il déclaré.

Les défenseurs des droits civils ont fait part de leur inquiétude face à ces chiffres, s'interrogeant notamment sur la façon dont le gouvernement a ciblé son enquête et sur le fait que des centaines de personnes aient été expulsées sans procédure en bonne et due forme.

« Ces procédures de secret sont incompatibles avec le système américain de justice », a ainsi déclaré Lucas Guttentag, de l'association des droits civiques American Civil Liberties Union. Jusqu'à l'automne dernier, les procédures judiciaires de l'INS étaient publiques.

Patrimoine en
fleurs

Joignez-vous à la tradition estivale **Patrimoine** et venez profiter de réductions allant **jusqu'à 40%** sur nos mobiliers-démonstrateurs sélectionnés



Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7 (450) 687-6867

La salle de montre
est fermée tous les
dimanches durant l'été

Purge dans la magistrature au Pérou:
41 juges suspendus*d'après AFP*

LIMA — Quarante et un hauts magistrats péruviens, sur un total d'une centaine, ont été suspendus de leurs fonctions pour avoir commis des irrégularités et avoir permis la politisation de la justice sous le régime de l'ex-président Alberto Fujimori (1990-2000), a annoncé le Conseil national de la magistrature (CNM) du Pérou.

Le président du Conseil, Ricardo La Hoz, a

précisé hier à la presse que la décision du Conseil, annoncée mercredi, était irrévocable. « Cette purge peut être douloureuse pour les juges non reconduits dans leur fonction, mais elle permettra de faire un pas en avant vers une meilleure administration de la justice, comme le pays le réclame », a-t-il dit.

Cette décision constitue la plus importante purge contre des juges et des procureurs du Ministère public au Pérou, selon la presse.

POLO RALPH LAUREN
VOUS ÊTES INVITÉS À NOTRE SOLDE SPÉCIAL

NOS VÊTEMENTS,
SÉLECTIONNÉS POUR HOMMES ET
FEMMES SERONT GÉNÉREUSEMENT RÉDUITS.

LA BOUTIQUE POLO
MONTRÉAL - 1290, RUE SHERBROOKE OUEST
TÉL. : (514) 288-3988

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Plaidoyer pour une mort douce



MICHÈLE OUIMET
michele.ouimet@lapresse.ca

Evelyn Martens, une vieille dame de 71 ans qui vit en Colombie-Britannique, est accusée d'avoir aidé deux personnes à se suicider. Mardi, elle a décidé qu'elle voulait un procès devant jury. Elle risque 14 ans de prison.

En janvier, M^{me} Martens aurait aidé Monique Charest, une religieuse de 64 ans qui souffrait de graves problèmes cardiaques, à mourir. Le 26 juin, elle aurait fait la même chose avec une institutrice de 52 ans, Leyanne Burchell, torturée par un cancer en phase terminale.

En attendant le procès, la police fouille dans ses archives à la recherche de suicides suspects qu'elle pourrait attribuer à M^{me} Martens. Cette histoire risque de relancer — encore une fois — le débat sur l'euthanasie.

En 1993, Sue Rodriguez, qui souffrait de la maladie de Lou Gehrig, avait créé tout un émoi lorsqu'elle avait demandé à la Cour suprême de lui accorder le droit de se suicider avec l'aide d'un médecin. La Cour avait refusé, expliquant que ce n'était pas aux juges de prendre une telle décision mais aux politiciens. Un an plus tard, Sue Rodriguez mourait, épaulée par un médecin qui n'a jamais été identifié.

Jean Chrétien avait alors promis un vote libre sur cette question à la Chambre des communes. Mais la promesse est restée lettre morte. Les Sue Rodriguez de ce monde doivent toujours se cacher pour mourir dans la dignité et abriter des souffrances qu'elles jugent inutiles. Et les gens qui les aident risquent encore 14 ans de prison.

■ ■ ■

De crise en crise, de cas pathétique en cas pathétique, le Canada a toujours frileusement balayé sous le tapis cette délicate question. C'est la politique de l'autruche si chère aux politiciens dès qu'un sujet controversé divise le pays.

Le Canada, qui referme vite les dossiers explosifs comme l'avortement, la prostitution et la légalisation du cannabis, n'a jamais fait preuve de courage politique. Mais même si le tabou de la mort est puissant, il existe des pays qui n'ont pas peur des débats.

Les Pays-Bas ont été les premiers à légaliser l'euthanasie, en avril 2001. La Belgique a suivi un an plus tard et elle vient tout juste d'adopter une loi calquée sur celle des Pays-Bas.

La loi néerlandaise multiplie les garde-fous, pas question de laisser place à l'improvisation. La personne qui veut choisir l'heure de sa mort doit souffrir d'une maladie incurable qui provoque des souffrances insupportables physiques ou psychologiques, elle doit être saine d'esprit, citoyenne du pays afin d'éviter le tourisme de la mort, et obtenir le feu vert non seulement de deux médecins mais aussi d'une commission régionale.

L'État de l'Oregon a également légalisé l'euthanasie en 1997. Toutefois, le reste des États-Unis n'a pas suivi et le ministre de la Justice, John Ashcroft, tente de faire invalider la loi de l'État rebelle.

En Italie, l'euthanasie est illégale mais un jugement récent a créé une brèche. Importante. Un ingénieur, qui était accusé de meurtre prémédité parce qu'il avait débranché le respirateur artificiel qui maintenait sa femme en vie, a été acquitté en avril. Un verdict qui a divisé l'Italie.

En Angleterre, deux récents jugements ont ravivé le dossier de l'euthanasie. Diane Pretty, gravement malade et paralysée, avait demandé aux tribunaux de son pays et à la Cour européenne des droits, la permission de mourir, aidée par son mari. Sa requête a été rejetée. Par contre, une autre Britannique, M^{lle} B, une femme de 43 ans parfaitement lucide et qui vivait grâce à une machine, a obtenu le droit d'être débranchée.

■ ■ ■

Légale ou non, l'euthanasie se pratique régulièrement au Canada. Un criminologue de Vancouver, Russel Ogden, a retracé, dans une thèse déposée en 1994, les cas de 34 sidéens morts en faisant appel à quelqu'un. Selon les groupes de promotion du suicide assisté, des centaines de personnes meurent ainsi chaque année aux États-Unis et au Canada.

Pourquoi ne pas autoriser l'euthanasie et éviter du même coup les inévitables abus que l'illégalité entraînent ? Comment savoir ce qui se passe réellement quand tout se déroule en secret derrière des portes closes ? Un peu comme si on se retrouvait à l'époque où l'avortement était illégal et que des femmes étaient condamnées à se débarrasser de leur foetus avec des broches à tricoter.

De plus, la population est prête. Selon un sondage Gallup réalisé en 1998, 76 % des Canadiens croient que les médecins devraient avoir le droit d'abréger la vie d'une personne atteinte d'une maladie incurable et qui endure de grandes souffrances.

Qu'attendent les politiciens ? Les gens qui souffrent ont le droit de mourir dans la paix et la dignité. Est-ce si difficile à comprendre ?

Legault rencontrera les médecins



Patrick Dea, collaboration spéciale

Droits réservés

OPINION

Pour des solutions courageuses



DANIEL ADAM
L'auteur est vice-président exécutif de l'Association des hôpitaux du Québec.

L'ASSOCIATION des hôpitaux du Québec est fort préoccupée de la situation qui prévaut à l'heure actuelle dans plusieurs établissements de santé qui, en raison d'une pénurie d'effectifs médicaux, pourraient devoir se résoudre à fermer leur urgence à certaines périodes. Cette situation, qui n'est malheureusement pas nouvelle, inquiète davantage la population cette année, au point où le ministre François Legault a été contraint de brandir la menace d'une loi spéciale pour forcer les acteurs à trouver une solution.

De toute évidence, pour la majorité des acteurs en santé, la loi spéciale ne règlera pas le problème que vivent plusieurs urgences au Québec et risque fort d'envenimer des relations, parfois déjà tendues. Nous croyons que faire appel à la responsabilité sociale et professionnelle des médecins constitue une voie plus prometteuse. Nous croyons surtout qu'il

faut cesser d'intervenir à la pièce pour venir à bout du problème. Tous les observateurs réclament des solutions durables au problème des urgences, et ces solutions exigeront nécessairement du courage de celui qui aura à les proposer et à les appliquer.

Des incitatifs financiers et un forum

Selon l'Association des hôpitaux du Québec, il faut traiter à court terme la problématique actuelle de la même manière que celle de la pénurie de main-d'œuvre infirmière, c'est-à-dire en offrant des incitatifs financiers, jusqu'à la fin septembre, aux médecins des régions où se trouvent les établissements concernés et qui accepteront de prêter main forte à leurs collègues pour maintenir les services dans les urgences durant la période estivale. Mais ce n'est pas suffisant.

Il nous apparaît en effet opportun et urgent de convoquer un « Forum des urgences restreint » pour analyser la situation et trouver des solutions durables aux problèmes de pénurie dans certaines régions du Québec. On sait que la pratique médicale en établissement est un problème pour plusieurs catégories d'établissements du réseau, dont les centres

d'hébergement pour personnes âgées en perte d'autonomie. Il n'y a donc pas seulement les urgences de certains hôpitaux qui peinent à recruter et à retenir des médecins au sein de leur établissement. Il faut donc s'attaquer au problème dans son ensemble. (...)

L'Association des hôpitaux du Québec est convaincue de la nécessité d'associer d'autres acteurs à la recherche de solutions durables, car les incitatifs financiers ou la bonification de la rémunération ont leur limite et d'autres avenues sont susceptibles d'avoir un impact plus permanent sur les problèmes d'accessibilité aux services médicaux. À cet effet, l'AHQ a déjà proposé d'étendre à tous les médecins, l'obligation de participer aux activités prioritaires d'une région, de même qu'elle est favorable à l'idée d'établir un lien contractuel entre le médecin et un établissement, pour assurer une imputabilité mutuelle face au maintien des services.

Des avenues comme celles qui viennent d'être énoncées, pour qu'elles soient viables, doivent être débattues par les acteurs concernés. Il faudra bien sûr du courage et de la détermination au ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux pour les mettre sur la table. (...)

LA BOÎTE AUX LETTRES

Quel héritage ?

LE *NATIONAL POST* annonçait hier en première page que Chrétien considère agrandir l'autoroute transcanadienne de deux à quatre voies pour rehausser l'unité canadienne et ainsi laisser un héritage de sa longue carrière politique. Mais comment peut-il prétendre qu'un tel projet, qui augmenterait les déplacements automobiles, et donc la pollution atmosphérique, soit un cadeau aux générations futures ? Il aurait avantage à investir ces milliards de dollars dans le réseau ferroviaire et les transports en commun. Ceci pourrait faire partie d'un plan historique pour contrer les changements climatiques. Une courageuse ratification du protocole de Kyoto serait en soi un héritage préférable aux tonnes de béton nécessaires pour rejoindre les deux bouts du Canada.

FRANÇOIS MELOCHE
Montréal

Rêve en couleur

M. Gravel,

JE VIENS de prendre connaissance de votre article sur les fusions policières. J'ai travaillé 34 ans dans la police pour un corps municipal de moyenne importance, dont 15 ans à titre de cadre. J'estime que les administrateurs actuels rêvent en couleur s'ils croient être en mesure de créer une police de proximité avec la Sûreté du Québec. Cette dernière a depuis très longtemps des budgets énormes, ainsi que des dépenses énormes. Cependant, les

résultats le sont beaucoup moins, car on a créé une police de « spécialistes » qui ne peut être polyvalente comme les services de police de moindre importance. Étant donné que ces spécialistes ne font pas n'importe quoi, n'importe quand et qu'ils se prennent pour des personnes très importantes, ils auraient l'impression de se diminuer en se mêlant au peuple ordinaire. De plus si « l'organisation » décide que ce n'est pas à son goût, les élus auront beau exiger, les résultats demeureront les mêmes. Rappelez-vous Drummondville et les armes. Quelles ont été les sanctions ?

HERMANN PARENT

Les Québécois ne sont pas les plus taxés

C'EST INCROYABLE d'entendre répéter tout le temps que les Québécois sont les plus taxés d'Amérique du Nord. D'abord, 44 % des Québécois ne paient pas de taxes, ce ne sont certainement pas les plus taxés. Et puis les 56 % qui paient des taxes devraient se demander pourquoi ils en paient plus et s'ils en ont pour leur argent.

Il est facile de baisser les impôts comme en Ontario. Il suffit de hausser le prix de l'électricité de 56 %, de porter les coûts de garderie à 25 \$ par jour, de hausser les frais de scolarité de 150 %, d'augmenter les taxes scolaires et municipales de 30 %. Alors les Québécois ne paieraient pas plus d'impôts et de taxes que les Ontariens, mais il ne leur en resterait pas plus dans les poches.

Si on veut baisser les taxes, il faudrait changer notre climat plus rigoureux que celui de l'Ontario, un climat qui nous coûte collectivement trois milliards par année. Il faudrait cesser de subventionner les écoles privées comme en Ontario. Il faudrait supprimer une quantité de doublages

avec le fédéral parce que nous parlons français : Conseil des arts du Québec, ministère des Affaires culturelles, Office de la langue française, et j'en passe, il y en a des centaines.

On pourrait abandonner la démocratie sociale et se jeter dans le néolibéralisme : serrer la vis aux BS comme en Ontario, supprimer les hôpitaux anglais comme l'Ontario a supprimé Monfort.

Une meilleure façon de baisser les taxes, ce serait de réclamer collectivement du fédéral qu'il paie ses énormes dettes au Québec, qu'il élimine le déséquilibre fiscal et qu'il donne sa juste part au Québec plutôt que de verser des surplus à l'Ontario.

NORMAND ROUSSEAU

Injustice institutionnalisée...

LE SÉNAT américain a beau avoir entériné une loi doublant les peines de prison pour les fraudeurs des grandes compagnies mais, dans les faits, rien ne changera d'un iota. La raison en est fort simple : les poursuites sont rarissimes et on ne condamne pas les amis ou donateurs à la prison. À preuve, pourquoi avoir donné jusqu'au 14 août pour que les coupables se dénoncent ? Réponse : AMNISTIE ! Quelle est la différence de pouvoir condamner un fraudeur à 10 ans de prison, avec la nouvelle loi, par rapport à 5 ans dans la loi actuelle. La loi existante (de 5 ans) était fort adéquate, pourquoi ne pas l'avoir tout bonnement appliquée ? Le cas du Canada et, plus spécifiquement au Québec, est plus pathétique encore. Lorsque l'on attrape des coupables on fait du troc en coulisse : on s'assure d'abord qu'ils s'acquittent de leurs impôts au civil en échange de quoi on abandonne les poursuites au criminel... et tant pis pour les

petits investisseurs ! J'imagine que c'est ça le modèle québécois...

ROBERT VALLÉE
Brossard

Silence !

M. Serge Ménard,
ministre des Transports,

PLUSIEURS administrations municipales ont adopté des règlements limitant à 55 décibels, le bruit que peut faire une thermopompe. Pourtant, certaines motos et automobiles ont des « silencieux » qui développent lors d'accélération sûrement beaucoup plus près de 100 décibels.

Les propriétaires de ces engins ne font généralement aucun discernement quant aux endroits où ils circulent pour démontrer leur puissance. Il est impossible de dormir en laissant les fenêtres ouvertes car ces individus semblent avoir des heures de retour à la maison ne coïncidant pas avec les heures de repos de la majorité des gens.

Un avertissement m'a déjà été remis par un policier parce que mon auto faisait trop de bruit. Ce bruit était beaucoup moins grand que ce que font bon nombre de véhicules aux « SILENCIEUX » spéciaux.

Je souhaite que tous ceux qui prennent connaissance de ce message communiquent avec le ministre des Transports pour lui demander de passer une loi interdisant la pollution par le bruit.

ROCH GIGUÈRE
Saint-Bruno

cyberpresse.ca D'autres lettres dans notre forum interactif :
www.cyberpresse.ca/lettres



Une affaire de trafic d'armes secoue Israël

Arrestation de colons juifs soupçonnés d'avoir vendu aux Palestiniens des munitions volées à l'armée

JACQUES PINTO
Agence France-Presse

JÉRUSALEM – Une affaire de munitions volées dans les dépôts de l'armée par des colons juifs sous l'uniforme et revendues à des Palestiniens secoue Israël depuis l'annonce cette semaine de plusieurs arrestations.

Au terme d'une longue et discrète enquête de la police et de la police militaire, quatre militaires israéliens, d'active ou de réserve, résidents de colonies juives proches de Hébron, dans le sud de la Cisjordanie, ont été arrêtés dans un premier coup de filet rendu public mardi.

Les suspects sont deux frères de la colonie d'Adora et deux frères de

la colonie voisine de Telem, situées à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Hébron.

L'émoi est d'autant plus grand que la colonie d'Adora avait été la cible d'une attaque palestinienne le 27 avril, qui avait fait quatre morts, dont une fillette de cinq ans.

Ces premières arrestations étaient basées sur des renseignements concernant une importante contrebande de munitions d'Israël vers la Cisjordanie, dans le secteur de Hébron.

L'enquête avait été lancée également à la suite de rapports faisant état d'une hausse de plus de 110 % en 2001 des vols de munitions dans les dépôts de l'armée israélienne, par rapport à l'année précédente, soulignait hier le quotidien *Yédiot Aharonot*.

Avant-hier, deux nouveaux suspects ont été arrêtés, dont un colon

d'Adora et un officier du cadre de réserve du grade de commandant, ont rapporté hier les journaux israéliens.

Contrebande de munitions

L'officier de réserve a été arrêté à la veille d'un départ en Europe où il devait participer à la protection d'une mission diplomatique israélienne.

Selon certains journaux, il aurait été employé par le ministère des Affaires étrangères, mais ce département a catégoriquement démenti dans un communiqué qu'un quelconque de ses fonctionnaires ou employés soit impliqué dans l'affaire.

Trois des suspects arrêtés dans le premier coup de filet ont reconnu avoir vendu environ 60 000 cartouches de calibre 5,56 mm et 3000 cartouches de 9 mm, selon le *Yédiot Aharonot*.

Les balles de calibre 5,56 mm sont utilisées indifféremment pour les fusils d'assaut kalachnikov et les fusils d'assaut M-16. Celles de calibre 9 mm sont utilisées pour les mitraillettes israéliennes Uzi ou des pistolets de ce calibre.

En plus de la contrebande de munitions, les deux frères de la colonie de Telem sont également soupçonnés d'avoir fait passer moyennant finances des camions palestiniens de Cisjordanie en Israël, au barrage militaire de Tarkoumiyeh, proche de Hébron, en se mettant au volant, en uniforme, selon les journaux.

« Seule la partie émergée de l'iceberg a jusqu'ici été découverte dans cette affaire », écrivait le *Yédiot Aharonot*, citant des sources proches de l'enquête alors que le *Haaretz* (indépendant) évoquait de nouvelles arrestations imminentes au sein de l'armée.

Prudente, l'armée israélienne n'a jusqu'ici diffusé qu'un bref communiqué laconique. « Plusieurs militaires impliqués dans une affaire de vente de munitions ont été arrêtés dans le cadre d'une enquête de la police et de la police militaire. Si les soupçons pesant sur eux s'avèrent fondés, il s'agirait d'une affaire très grave », souligne le communiqué daté de mercredi.

« C'est une affaire si grave que, dans notre coeur, nous avons du mal à imaginer qu'elle ait pu avoir lieu », a déclaré mercredi le juge Raffi Strauss, du tribunal de district de Jérusalem, devant lequel a comparu l'un des suspects pour la prolongation de sa garde à vue, a rapporté le *Yédiot Aharonot*.

L'un des responsables de l'enquête en cours, cité par le journal, a parlé pour sa part d'une affaire équivalant à un « acte de trahison ».

